

Votre contact

Christine DUJARDIN
03.20.72.17.15
cdujardin@ffb5962.fr

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Effectif

Entre 5 et 8 personnes maximum

Public

Travailleurs indépendants ou personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et modes opératoires.

Pré-requis

Etre âgé de 18 ans minimum
Document attestant de l'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail, délivré par le médecin du travail et prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire
Maîtrise orale et écrite du français

Moyens pédagogiques et supports

Cours et exercices théoriques en salle, démonstrations et pratique sur plateforme pédagogique, supports et documents en format papier, présentations sur power point, exercices de positionnement.

Informations complémentaires

Le contenu de cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 mars 2012 et abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009.
Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144)

Personne en situation de handicap

Si le stagiaire est en situation de handicap, merci de nous le signaler afin de valider son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré

Objectifs de la formation

Se former à la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir l'attestation de compétence "Personnel opérateur de chantier" pour les activités relevant de l'article R.4412-144 du code du travail

Programme

Enseignement théorique

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets cancérogènes, effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés

Mise en situation pratique sur plates-formes pédagogiques

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante,
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement,
- Connaître le rôle des équipements de protection collective et les utiliser selon les consignes établies,
- Connaitre et appliquer les mesures de protection individuelles
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées
- Détecter les dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement,
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention.

Evaluation et validation

- L'évaluation porte sur les aspects théoriques et pratiques :
- une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM
- une évaluation pratique de 120 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

